



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-15-0586 du 04/05/2015

Délégation de signature du 4 mai 2015

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE DES VERIFICATIONS DE SITUATIONS FISCALES

Direction nationale des vérifications de situations fiscales

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-14-0703 du 01/09/2014

L'administratrice générale des finances publiques, chargée de la direction nationale des vérifications de situations fiscales ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Madame Nadia GABSI, administratrice des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice VESPUCE, administrateur des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 3

Délégation de signature est donnée à Monsieur Denis AULARD, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 4

Délégation de signature est donnée à Madame Béatrice BRETHOME, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane DEVAUX, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Christiane FERRIGNO-NUNEZ, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 7

Délégation de signature est donnée à Madame Patricia SELLIERE, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

Article 8

Délégation de signature est donnée à Madame Agnès LAUMAIN, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

Article 9

Délégation de signature est donnée à Madame Florence LEMPERIERE, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

Article 10

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique FLAHAUT-JOLLY, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 11

Délégation de signature est donnée à Madame Jocelyne AURIAULT, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

Article 12

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DUBOS, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence .
- 3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

Article 13

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe GLAYZES, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 200 000€.

Article 14

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise MALLET-BOUCHARD, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de :

- 1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;
- 2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 70 000 €.

Article 15

Délégation de signature est donnée à Madame Nadia LEGROS, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 70 000 €.

Article 16

Délégation de signature est donnée à Madame Martine HOFFMANN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 200 000 €.

Article 17

Délégation de signature est donnée à Monsieur Samuel GAVEN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 200 000 € ;

Article 18

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard JAUNASSE, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 200 000 € ;

Article 19

Délégation de signature est donnée à Madame Monique CHANTEUR, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 200 000 € ;

Article 20

Délégation de signature est donnée à Madame Geneviève DELATTRE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 200 000 € ;

Article 21

Délégation de signature est donnée à Madame Nadine SID-EL-RHAZI, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 70 000 € ;

Article 22

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs principaux des finances publiques exerçant leur fonction au sein d'une brigade de vérification dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous :

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

Montant limité par cote, exercice ou affaire				
Noms	Grade	Nature Contentieux montant en €	Nature gracieux en €	
			Montant droits	Montant pénalités
M. Cyril AUDRAS	Inspecteur principal	60 000	60 000	80 000
Mme Stéphanie AUGE	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
M. François-Xavier BESNARD-MANGIN	Inspecteur principal	60 000	60 000	80 000
Mme Sandrine CHAPOT	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
M. Bernard CORONADO	Inspecteur principal	60 000	60 000	80 000
Mme Catherine JOMAT	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
Mme Sylvie LAUBERTIN	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
Mme Laurence LE BIHAN	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
M. Martial LECOEUR	Inspecteur principal	300 000	60 000	80 000
Mme Valérie LEROY	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000

Mme Marie-Hélène MINJOLLET	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
Mme Agnès PEUCHAUD	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
M Marc PRIGENT	Inspecteur principal	60 000	60 000	80 000
M. Denis ROOS	Inspecteur principal	60 000	60 000	80 000
Mme Cécile ROUX	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
Mme Samia SINTES	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000
Mme Isabelle WEBER	Inspectrice principale	60 000	60 000	80 000

Article 23

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques de la division du contentieux dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous :

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

Montant limité par cote, exercice ou affaire				
Noms	Grade	Nature Contentieux montant en €	Nature gracieux en €	
			Montant droits	Montant pénalités
Mme Delphine DURAND	Inspectrice des finances publiques	400 000	80 000	80 000
Mme Anne-Laure GUBERT	Inspectrice des finances publiques	500 000	80 000	80 000
M. Nicolas LEBEAU	Inspecteur des finances publiques	300 000	80 000	80 000
Mme Adeline OLAGNE	Inspectrice des finances publiques	250 000	80 000	80 000
Mme Nathalie PICARD	Inspectrice des finances publiques	300 000	80 000	80 000
Mme Marie-Dominique VRAY	Inspectrice des finances publiques	400 000	80 000	80 000
M. Benoît WAROT	Inspecteur des finances publiques	750 000	80 000	80 000

Article 24

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques de la division du contentieux dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous :

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

Montant limité par cote, exercice ou affaire				
Noms	Grade	Nature Contentieux montant en €	Nature gracieux en €	
			Montant droits	Montant pénalités
Mme Béatrice BARE	Inspectrice des finances publiques	130 000	70 000	70 000
Mme Isabelle CROSNIER	Inspectrice des finances publiques	70 000	40 000	40 000
Mme Fanny FROTTIER	Inspectrice des finances publiques	130 000	70 000	70 000
Mme Stéphanie NAVARRO	Inspectrice des finances publiques	150 000	80 000	80 000
Mme Sara NEHDI	Inspectrice des finances publiques	130 000	70 000	70 000
M. Henri TEITGEN	Inspecteur des finances publiques	70 000	40 000	40 000
Mme Perrine TROLET	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000
Mme Léa DANAN	Inspectrice des finances publiques	-	40 000	40 000
Mme Soline MOREL	Inspectrice des finances publiques	-	40 000	40 000
Mme Aurélie GRIMAL	Inspectrice des finances publiques	130 000	70 000	70 000
Mme Linda OUSSADI	Inspectrice des finances publiques	130 000	70 000	70 000
Mme Carine OGIER	Inspectrice des finances publiques	130 000	70 000	70 000

Article 25

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques de la division du contrôle fiscal ainsi que ceux de la division du contrôle patrimonial dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions portant rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous :

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

Montant limité par cote, exercice ou affaire				
Noms	Grade	Nature Contentieux montant en €	Nature gracieux en €	
			Montant droits	Montant pénalités
Mme Sayda ABDULKARIM	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000
Mme Nadine COUSIN	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000
Mme Michèle CLEMENT	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000
Mme Bénédicte GELARD	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000
Mme Carine GOUTILLE	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000
Mme Virginie GUILLEMIN	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000
Mme Sophie HALLEUX-MARTIENNE	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000
Mme Catherine LALOUX	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000
Mme Valérie MARTINEZ	Inspectrice des finances publiques	70 000	70 000	70 000

Article 26

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques du service de traitement des déclarations rectificatives dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

En matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction, des amendes visées au IV et IV bis de l'article 1736 du CGI et de l'article 1766 du CGI dans la limite de 50 000 € ;

Montant limité par cote, exercice ou affaire				
Noms	Grade	Nature Contentieux montant en €	Nature gracieux en €	
			Montant droits	Montant pénalités
Mme Stéphanie ANTOGNARELLI	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Régine CAMPARIOL	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Sophie CHANTEAU	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Christelle DELORME	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
M. Olivier DIANA	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
Mme Virginie DUMORTIER	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Valérie DUPRAT	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Estelle DUQUESNOY-PATOUX	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Brigitte FAYE	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
M. Alan FOULQUIER-COURAULT	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
Mme Sabine GAYET-CHANTEAU	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Hélène HELOISE	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Roselyne LACHAUX	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Anaïs LE BRUN	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Gaëlle LE TALLEC	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
M. Fabien LOPEZ	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
Mme Marie MARTEAU	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Florine MOLET	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Stéphanie MONTAGNE	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
M. Cédric MURAT	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
Mme Christine PASCAL-LECAN	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
M. François PEYRONNET	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
M. Maxence PINSARD	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
Mme Aurore PLANCON	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
M. Bruno PLUMAUGAT	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
M. Christophe RETALI	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
Mme Jeanne SEYRAC	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
M. Jean-Michel VANEL	Inspecteur des finances publiques	0	0	50 000
Mme Céline VINCENT	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000
Mme Cécile ZEMMOUR	Inspectrice des finances publiques	0	0	50 000

Article 27

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES

MAITE GABET